



(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication: 0 549 838 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 91480192.3

(51) Int. Cl. 5: A63B 59/02, A63B 71/00

(22) Date de dépôt: 01.01.92

(43) Date de publication de la demande:
07.07.93 Bulletin 93/27

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU MC
NL PT SE

(71) Demandeur: Rolpot, Franck
Villa "La Lézardière", 857, Chemin du Puits
du Plan
F-06370 Mouans-Sartoux(FR)

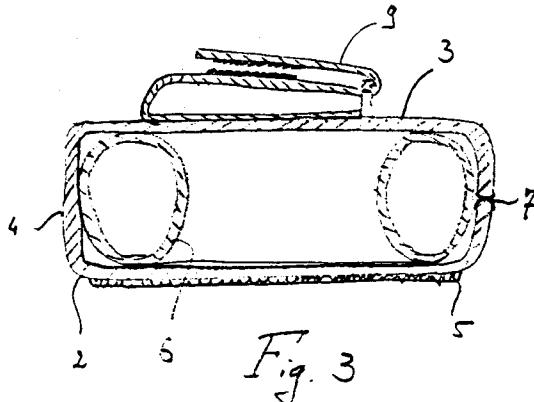
(72) Inventeur: Rolpot, Franck Villa "La Lézardière"
857, Chemin du Puits du Plan
06370 Mouans-Sartoux(FR)
Inventeur: Arene, Gérard Villa "La Lézardière"
857, Chemin du Puits du Plan
06370 Mouans-Sartoux(FR)

(74) Mandataire: Hammond, William et al
Cabinet COURTASSOL & Associés, Palais
Victoria, 2, rue Maréchal Joffre
F-06000 Nice (FR)

(54) **Elément de jeu tel qu'un réceptacle pour jeu de balle.**

(57) Ce réceptacle est constitué par une pochette souple circulaire (1) dont la face arrière (3) est munie d'une sangle (9) permettant à ladite pochette souple (1) de reposer sur la paume d'une main d'un joueur, dont la face avant (2) est recouverte d'un tissu autoaccrochant (5) et qui comporte dans sa partie intérieure un boudin périphérique (6).

Application dans le domaine des loisirs.



EP 0 549 838 A1

La présente invention est relative à un élément de jeu, tel qu'un réceptacle, pour jeu de balle.

Un exemple d'un tel jeu de balle est notamment décrit dans le document US-A-4 017 076. Le joueur est muni d'un élément de jeu ou réceptacle rigide comportant une bride dans laquelle le joueur glisse une de ses mains, de telle sorte que ce réceptacle repose dans la paume de celle-ci. Sur la face avant du réceptacle rigide, est disposée une couche d'un tissu réalisé en un matériau autoaccrochant, un espace existant entre cette couche et le fond du réceptacle.

Un tel réceptacle de l'art antérieur présente l'inconvénient majeur d'être fragile et de pouvoir se casser à tout moment, notamment lors de la réception d'un projectile lancé : ceci risque de blesser gravement la main du joueur.

Aussi un des buts de la présente invention est-il de procurer un élément de jeu tel qu'un réceptacle réellement incassable.

Un autre but de l'invention est de procurer un tel élément de jeu qui soit de conception simple, pratique et de coût faible.

Ces buts, ainsi que d'autres qui apparaîtront par la suite, sont atteints par un élément de jeu ou réceptacle pour jeu de balle, caractérisé selon la présente invention par le fait qu'il est constitué par une pochette souple circulaire dont la face arrière est munie d'une sangle permettant à cette pochette de reposer sur la paume d'une main d'un joueur, dont la face avant est recouverte d'un tissu autoaccrochant et qui comporte dans sa partie intérieure un boudin périphérique.

Avantageusement, cette pochette souple comporte sur sa paroi latérale une ouverture partielle munie d'une fermeture, par exemple à glissière.

Selon un mode de réalisation préféré de la présente invention, le boudin périphérique est gonflable et amovible. Il peut avantageusement comporter un disque réalisé en un matériau léger.

De préférence, la hauteur de la pochette est sensiblement celle du boudin périphérique.

La description qui va suivre, et qui ne présente aucun caractère limitatif, doit être lue en regard des figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un réceptacle selon la présente invention;
- la figure 2 est une vue arrière du réceptacle, et
- la figure 3 est une coupe selon l'axe III-III de la figure 2.

Ainsi qu'on peut le voir sur ces figures, un élément de jeu de type réceptacle pour jeu de balle est constitué par une pochette souple, désignée dans son ensemble par la référence 1 : cette pochette comprend une face avant 2, une face arrière 3, et une paroi latérale 4 reliant les faces avant et arrière. Ces faces sont réalisées en un

matériau souple, par exemple en une toile imperméabilisée.

La face avant 2 est recouverte par un tissu autoaccrochant 5, tel que celui commercialisé sous la marque déposée VELCRO. Ainsi le projectile, une balle par exemple, recouverte d'un tissu de même type pourra-t-elle être maintenue en position sur ce réceptacle lors de sa réception.

La face arrière 3 est munie, selon un axe, d'une sangle 9 à longueur réglable par tout moyen connu, permettant à un joueur de glisser une de ses mains entre cette sangle et la face arrière : le réceptacle se trouve ainsi en appui contre la paume de cette main.

La pochette souple 1 comporte, dans sa partie intérieure un boudin périphérique 6, qui est en contact avec les faces avant 2, arrière 3 et latérale 4 : la hauteur de la pochette est donc déterminée par la hauteur de ce boudin gonflable 6.

On comprendra aisément que lorsqu'un projectile vient frapper la face avant 2 de cette pochette souple 1, l'espace intérieur créé par le boudin 6 permet d'encaisser le choc de ce projectile.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, la pochette souple 1 comprend sur sa paroi latérale 4 une ouverture 7 qui est munie d'une fermeture, par exemple à glissière. Cette ouverture 7 s'étend sur une partie de la circonference de la paroi latérale 4. Dans un tel mode de réalisation, il est avantageux que le boudin gonflable 6 soit amovible de telle façon à pouvoir être extrait de la pochette 1 et être utilisé comme élément de jeu. Ce boudin gonflable 6 peut même comporter un disque 8 en un tissu léger.

Revendications

1. Élément de jeu tel qu'un réceptacle pour jeu de balle, caractérisé par le fait qu'il est constitué par une pochette souple circulaire (1) dont la face arrière (3) est munie d'une sangle (9) permettant à ladite pochette souple (1) de reposer sur la paume d'une main d'un joueur, dont la face avant (2) est recouverte d'un tissu autoaccrochant (5), et qui comporte dans sa partie intérieure un boudin périphérique (6).
2. Élément selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la pochette souple (1) comporte sur sa paroi latérale (4) une ouverture partielle (7).
3. Élément selon la revendication 2, caractérisé par le fait que l'ouverture partielle (7) est munie d'une fermeture, par exemple à glissière.
4. Élément selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le boudin périphérique (6) est

gonflable.

5. Elément selon les revendications 2 et 4, caractérisé par le fait que le boudin périphérique (6) est amovible.

5

6. Elément selon la revendication 5, caractérisé par le fait que le boudin périphérique (6) comporte un disque (8) en un matériau léger.

10

15

20

25

30

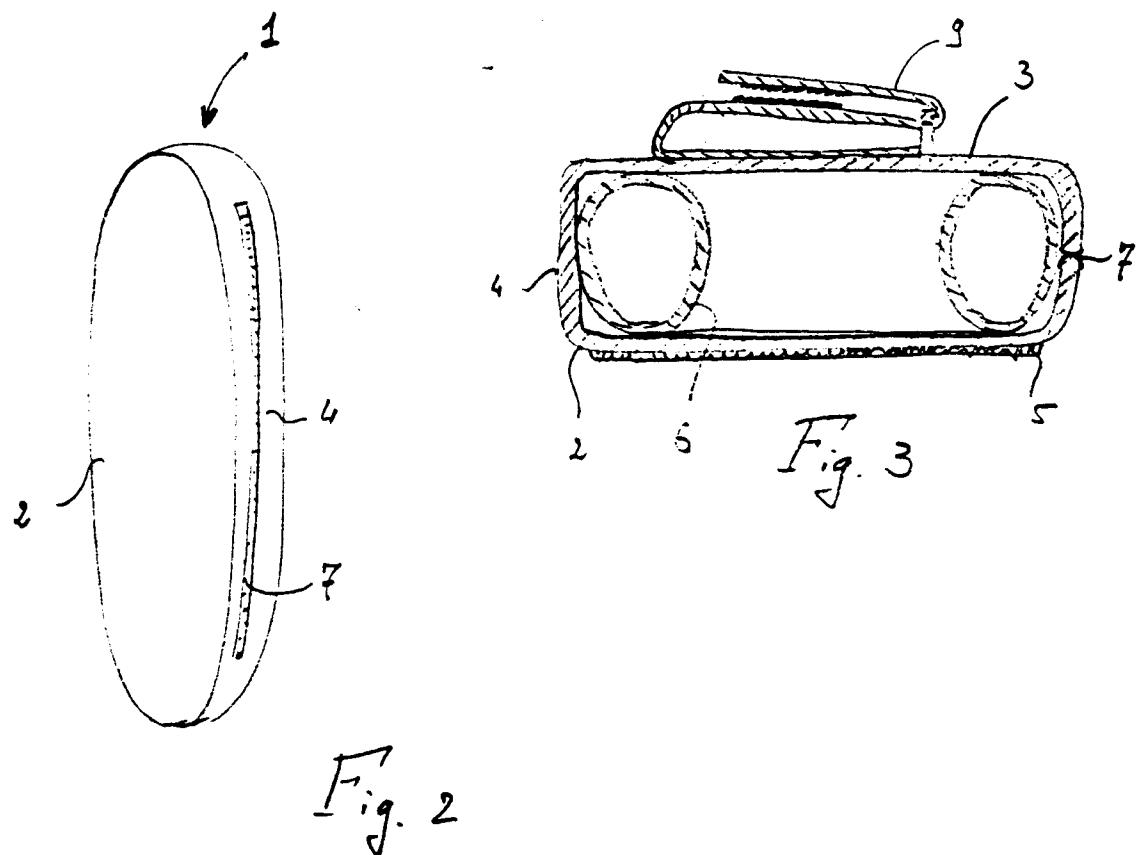
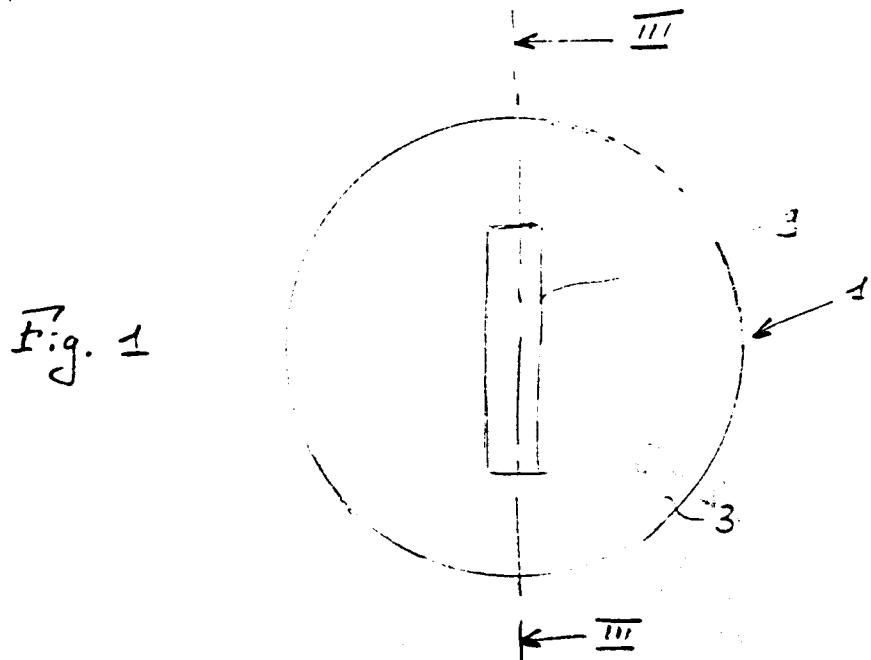
35

40

45

50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 91 48 0192

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	DE-U-9 104 049 (PAI LI BUSINESS CO., LTD.) * revendications; figures * ----	1	A63B59/02 A63B71/00
A	FR-A-2 084 569 (MALHAS) * page 2, ligne 20 - ligne 27; revendications; figures * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A63B
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	02 JUILLET 1992	GIMENEZ BURGOS R.	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			